

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Víctor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 005-902/13/CC

**■ Approbation d'une convention de mandat avec la Soleam pour la création d'une voie entre le boulevard de Plombières et l'impasse Collet dans le cadre du Projet de rénovation urbaine de Saint-Mauront à Marseille 3ème arrondissement
DHCS 13/10576/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier de Saint-Mauront prévoit entre autres aménagements, la création d'une voie publique pour desservir une opération de logements située sur l'emplacement de l'ancienne caserne Cardot, boulevard de Plombières, dans le 3^{ème} arrondissement et de créer une liaison entre ce boulevard et l'impasse Collet. Un jour, cette voie débouchera dans la rue Edouard Vailland sur le plateau de Saint-Mauront.

Etant donnée la spécificité de l'opération, il est apparu nécessaire de confier les études et la réalisation de l'opération à la SPLA Soleam dont Marseille Provence Métropole est actionnaire. Ceci se fera dans le cadre d'un mandat de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage.

La Soleam créera la voie de liaison entre le boulevard de Plombières, y compris le carrefour à feux, et l'impasse Collet, conformément au périmètre du mandat et aux caractéristiques des voies publiques communautaires et fera valider par les services gestionnaires de Marseille Provence Métropole les études et les ouvrages réalisés. Les clauses de mise en œuvre de cette opération prévues dans la convention ANRU de Saint-Mauront, en particulier les clauses d'insertion et celles de gestion urbaine de proximité, seront respectées et mises en œuvre par la Soleam pour le compte de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Le plan de financement du projet de rénovation urbaine estime l'opération intitulée « voie Cardot » à 1 116 532 euros HT et 1 335 372 euros TTC.

La Ville de Marseille finance 15% de l'opération, soit 167 480 euros.

Le Conseil Général finance 33% de l'opération, soit 368 456 euros.

Le Conseil Régional finance 29% de l'opération, soit 323 794 euros.

L'ANRU finance 5% de l'opération, soit 55 827 euros.

Le reste à charge pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est estimé à 18%, soit 200 976 euros.

A ces dépenses, s'ajoutent la rémunération de la Soleam, soit 6% des dépenses conformément à la grille tarifaire approuvée par le Conseil d'Administration de la Soleam du 27 avril 2010, soit 80 122 euros TTC.

La Communauté Urbaine s'acquittera du montant total des sommes dues à la Soleam, soit 1 415 495 euros, comme prévu dans la convention de mandat, et la Soleam fournira à Marseille Provence Métropole les éléments et dossiers nécessaires à la perception des subventions prévues dans la convention ANRU ainsi que pour la récupération du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

**Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- Le décret n°2004-132 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU ;
- Le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004 sur la majoration des subventions accordées par l'ANRU ;
- Le décret du 20 juin 2011 portant approbation du règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- L'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- La convention constitutive du GIP pour le GPV signée le 27 mars 2003 et ses avenants ;
- La délibération HAP 5/399/CC du 27 juin 2003 approuvant le protocole d'application et mise en œuvre 2003 ;
- La délibération HAP 001-1151/CC du 17 décembre 2007 relative à la mise en œuvre de la charte locale d'insertion en application des conventions de rénovation urbaines passées avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-279/08/CC du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La délibération RNOV 007-1610/09/CC du 9 novembre 2009 approuvant la convention pluriannuelle de mise en œuvre passée avec l'ANRU pour l'opération de rénovation urbaine du quartier de Saint-Mauront à Marseille 3^{ème} arrondissement ;
- La délibération RNOV 003-293/12/CC du 26 mars 2012 approuvant l'avenant n°1 à la convention passée avec l'ANRU pour la rénovation urbaine du quartier de Saint-Mauront à Marseille 3^{ème} arrondissement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la rénovation du quartier de Saint-Mauront à Marseille 3^{ème} arrondissement ;
- La nécessité de réaliser la desserte de l'opération située sur l'ancienne caserne Cardot.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de mandat ci-annexée conclue avec la Soleam relative aux études et travaux nécessaires pour la réalisation de la voie Cardot entre le boulevard de Plombières et l'impasse Collet à Marseille 3^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Sont approuvées les dépenses afférentes à la réalisation de cette voie, soit 1 415 495 euros.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Opération 2010/00064.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI